

STORES
LA SOLUTION, C'EST...
VA STORES
FABRIQUE DE STORES - Rue de la Gemmi - 3960 SIERRE
SERVICE ENTRETIEN ET RÉPARATIONS
TEL. 027/53520

CRÉDIT SUISSE
Martigny
Monthey - Saxon
La Banque de votre choix

FEED
Statut juridique
des communes
par Me Vogt
page 6
Mardi 12 novembre 1974 50 ct. JA Martigny
No 81 - Journal fondé en 1860 - Bi-hebdomadaire
Impr. Montfort, Martigny

COLLONGES

UNE VIE D'HOMME POUR LE HANDICAPÉ MENTAL ADULTE Vers l'achèvement du home-atelier de Saxon

Lorsque l'on croise dans la rue un jeune enfant handicapé mental, on a souvent envers lui un attendrissement presque douloureux. Le passant qui rencontre un handicapé mental adulte se sent gêné, angoissé même et cherche à dissimuler sa pitié. L'handicapé mental adulte fait mal. Pourtant, la société ne doit pas l'abandonner à lui-même, comme elle le faisait autrefois, ni le laisser complètement à la charge d'instituts, bien éloignés des villes et des centres d'habitation.

Depuis quelques années, dix ans à peine cependant, le Valais se tourne sur ce grave problème des handicapés mentaux adultes. Ainsi, en janvier 1975, un home-atelier ouvrira ses portes, à Saxon. La population de cette commune a accepté dans un grand geste de spontanéité la présence chez elle du home et des pensionnaires. L'autorité communale a accordé de nombreuses facilités aux initiateurs. Saxon mérite nos éloges.

— Notre plus grande tâche, dit M. Marcel Gross, ancien conseiller d'Etat et président de la Fondation en faveur des handicapés mentaux, est de sensibiliser l'opinion valaisanne et celle des industries de notre canton envers le problème des handicapés mentaux adultes. Ce sont des personnes qui n'ont pas pu être scolarisées mais qui ont reçu une éducation. Elles ont besoin, arrivées à l'âge adulte, de trouver une occupation.

APPEL

Les handicapés mentaux ont besoin de notre aide. Chacun se fera non seulement un devoir mais aussi un honneur et une joie de contribuer à l'exploitation normale du home-atelier de Saxon qui donnera à 60 handicapés mentaux la possibilité de s'épanouir et de trouver leur dignité humaine. Les dons sont acceptés au compte de chèque suivant : 19-4844 Opération Soleil, Sion.

En menant les débats d'une conférence de presse réunissant à la Tour d'Anselme à Saxon les principaux responsables du home-atelier, M. Gross a souligné que, grâce à l'initiative du Lion's Club avec l'Opération Soleil, plusieurs années ont été gagnées pour la construction de ce home-atelier de Saxon. Qu'est-ce que l'Opération Soleil ?

— Il s'agissait, dit M. André Zufferey, de Sierre, en saluant l'assemblée au nom du Lion's Club Valais, d'une opération de grande envergure lancée par le Club en 1968 pour venir en aide aux handicapés mentaux. Le succès de cette action a permis de récolter la belle somme de 500 000 francs pour la construction du home-atelier de Saxon.

— Cet établissement permet de continuer l'éducation première acquise par l'handicapé mental à l'école valaisanne La Bruyère, ajoute M. Jean-Claude Berthod, de Sierre, président de l'Association valaisanne des parents d'handicapés mentaux.

Relevons que cette association est forte de 270 membres et qu'elle a déjà réalisé la création des écoles itinérantes puis les classes fixes de La Bruyère, qu'elle a contribué à la création de la Castalie à Monthey ainsi qu'à celle de

trois ateliers d'occupation, un à Sierre et deux à Sion.

La construction du home de Saxon est donc une étape importante de cette association. Un comité de direction a été nommé. Il est présidé par M. Ed. Morand, président de Martigny, secondé par MM. Walter Chanton, de Sierre, Emmanuel Chevrier, à Sion, Vital Darbellay, de Martigny, et Raymond Héritier de Sion.

— L'instrument étant créé et les buts fixés, dit M. Edouard Morand, le rôle du comité de direction concerne surtout la gestion de ce home-atelier. Nous chercherons à établir des contacts avec les industries valaisannes pour trouver des travaux à confier à cet atelier.

60 handicapés à Saxon

M. Facelli, jeune éducateur, sera le directeur du home-atelier de Saxon. Dans une première étape, l'établissement accueillera dix handicapés, au début 1975. Un maître d'atelier et deux éducateurs formeront l'équipe de base. Pour l'instant, il est difficile de déterminer exactement les travaux exécutés par les pensionnaires. Ce seront de toute façon des tâches simples, et bien décomposées.

— Qui seront les premiers occupants du home de Saxon ?

— Nous allons tenir compte d'un ordre d'urgence, dit M. Jean-Paul Facelli. La priorité sera donnée aux handicapés adultes que les parents ne peuvent prendre en charge.

Le home-atelier de Saxon, une fois terminé, recevra 60 handicapés mentaux adultes dont 40 en internat, 10 en externat et 10 en pension chez des habitants de Saxon. Cette commune a été choisie parce qu'elle se trouve dans une région centrale pour le Bas-Valais et d'accès facile, grâce au train.

EN DIRECT AVEC...

Me Antoine Favre vient de mourir à l'âge de 78 ans. Il laisse un grand vide, non seulement dans sa famille, en Valais et en Suisse, mais aussi sur le plan international. Sa renommée de juriste s'étendait en effet bien au-delà de nos frontières.

En Valais, il fut un député influent au Grand Conseil de 1945 à 1952 et un des chefs éminents du Parti conservateur. Pour les radicaux, il était un rude et parfois féroce adversaire. On se souvient qu'à peine entré au Grand Conseil, à la session de novembre 1945, Antoine Favre parlant des radicaux déclarait : « Nous leur avons tendu la main au risque de la faire souiller. » Ce fut un beau tollé ! Mais ce n'est finalement que péripétie.

Au plan suisse et international, il siégea au Conseil national de 1943 à 1952, date à laquelle il fut élu au Tribunal fédéral. Il prit sa retraite de juge fédéral en 1967, tout en continuant à assumer jusqu'à sa mort la fonction de juge à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, fonction à laquelle il avait été nommé en 1963.

Mais pour les juristes, Antoine Favre était et restera le professeur de droit constitutionnel suisse, de droit international public et du droit des poursuites. Ses ouvrages et ses écrits dans ces domaines font autorité. L'étude du droit constitutionnel est le meilleur moyen pour connaître

justice — mais il faut reconnaître qu'il a été possible d'accomplir, sur les fondements de la Constitution de 1848, une œuvre qui est une réussite. C'est une promotion sociale de l'ensemble du peuple suisse qui a été opérée. Et les cantons les moins favorisés du point de vue matériel ont, par l'union confédérale, développé leur personnalité, en même temps que s'élevait le bien-être de leurs populations. Défenseur acharné des libertés individuelles, il admettait que « la complexité grandissante de la vie sociale requiert l'ajustement des droits de la personne humaine à ceux de la société » et que de plus la sauvegarde des libertés requiert un Etat fort. Quant au droit des gens, son enseignement tendait à dépasser l'étude du droit international public qui fait tout reposer sur les

Pour de la belle confection...
Au Trianon
PAUL SALAMIN SIERRE / 5 08 33

L'architecte, M. Henri de Kalbermatten, a conçu le bâtiment avec un soin tout particulier. La maison d'habitation avec 42 chambres individuelles se trouve légèrement à l'écart afin que les handicapés ne soient pas directement projetés dans les ateliers. Les six locaux de travail sont tous de plein pied. Un bâtiment de thérapie comporte une piscine couverte et une salle de gym qui pourront aussi servir aux écoliers de Saxon.

Mme Simone Reichenbach, directrice de la Castalie, M. Rémy Zuchuat, directeur de l'A.J., et les chefs de service de l'Etat concernés par le home et présents à la conférence de presse de Saxon ont insisté sur le caractère humanitaire de ces ateliers de travail. On ne vise pas le rendement mais on veut aider l'handicapé à vivre sa vie d'homme.

M. J. Luisier

Assemblée de la Société médicale du Valais

La Société médicale du Valais a tenu le 9 novembre son assemblée générale ordinaire d'automne à Sion. Elle a accepté, à une très large majorité, et dans un esprit de franche collaboration l'additif conventionnel tarifaire récemment discuté avec la Fédération des Sociétés de Secours mutuels du Valais. Elle se plaît à relever la collaboration constructive démontrée par cette Fédération.

L'assemblée générale espère arriver prochainement à une entente correspondante avec la Fédération des caisses-maladie. Cet accord confirme pour le canton l'unité de vue qui régit, sur le plan fédéral, entre caisses-maladie et médecins, en ce qui concerne l'assurance-maladie, sujet de la votation fédérale du 8 décembre prochain.

L'assemblée générale soutient la position de la Fédération des médecins suisses et du Concordat des caisses-maladie recommandant l'acceptation du contre-projet des Chambres fédérales. Par ailleurs, l'assemblée a traité des problèmes courants et a admis cinq nouveaux membres.

accords conclus par les Etats, l'individu n'ayant aucune part aux relations internationales. Avec d'autres juristes éminents, il a tenté de dégager sur le plan international les droits fondamentaux de l'homme qui doivent s'imposer à tous les Etats par le biais, si nécessaire, d'organismes internationaux destinés à en assurer la garantie.

J'ai surtout connu Me Favre au travers de ses écrits, n'ayant pas fréquenté l'Université de Fribourg où il professait. Il venait de se retirer de la politique active lorsque je suis entré au Grand Conseil en 1953. Nous n'étions pas de la même génération et je ne l'ai rencontré qu'à

l'occasion d'examen ou de manifestations officielles plus ou moins protocolaires. Aussi fus-je surpris de recevoir de lui en février de cette année, à l'issue de la session extraordinaire du Conseil national consacrée à la loi sur l'aménagement du territoire, un message me complimentant pour la manière avec laquelle j'avais défendu le projet de loi, « ce qui fait honneur au Valais », ajoutait-il. Un tel message venant de si haut, et après d'autres beaucoup moins chaleureux, se rapportant à un domaine on ne peut plus controversé, m'avait profondément touché et reconforté.

Que sa famille veuille bien trouver ici l'expression de ma profonde sympathie.

ALOYS COPT

Un grand professeur

l'occasion d'examen ou de manifestations officielles plus ou moins protocolaires. Aussi fus-je surpris de recevoir de lui en février de cette année, à l'issue de la session extraordinaire du Conseil national consacrée à la loi sur l'aménagement du territoire, un message me complimentant pour la manière avec laquelle j'avais défendu le projet de loi, « ce qui fait honneur au Valais », ajoutait-il. Un tel message venant de si haut, et après d'autres beaucoup moins chaleureux, se rapportant à un domaine on ne peut plus controversé, m'avait profondément touché et reconforté.

Que sa famille veuille bien trouver ici l'expression de ma profonde sympathie.

ALOYS COPT

La santé par le sport pour Collonges



Dimanche, malgré un léger voile de brouillard, la population de Collonges était en fête. Fanfare en tête, les habitants ont inauguré leur parcours Vita. Celui-ci a été préparé par une commission de la Société de développement, commission confiée à M. Charles Chambovey.

Le parcours Vita de Collonges serpente dans la forêt au-dessus du village. Il offre, à côté des attraits sportifs, le charme d'une nature intacte. C'est un but de promenade rêvé pour tous ceux qui veulent fuir la ville et le bruit.

Bientôt, la Société de développement présidée par M. Gérard Jordan, aménagera, tout près du parcours, une vaste place de jeux pour les jeunes et les moins jeunes.

Lors de l'inauguration de dimanche, les fillettes de l'école primaire ont montré au public leurs talents sportifs. Elles ont été les premières utilisatrices de la piste Vita. Ce jour-là, officiels et invités préféraient le verre de l'amitié.

Après la bénédiction par le rvd curé Brouchoud, le président Edouard Chambovey, d'un coup sec, a tranché le ruban inaugural. Puis, les musiciens de la « Farateuse » — un petit groupe de jeunes de la Collongienne — emmenaient tout le monde à la salle communale au son des tambours et trompettes.

Le président de la Société de développement s'est adressé à la population pour lui donner un aperçu du programme futur prévu par les membres.

En présence du député Ami Mottier, du président d'Evionnaz, M. Vital Jordan, et d'un représentant de la compagnie Vita, la journée s'est achevée dans la plus cordiale amitié.

Débat à Martigny

Le Parti radical de Martigny organise le 20 novembre, à la salle communale de Martigny, un débat public sur l'assurance-maladie avec la participation de MM. Denis Clerc, conseiller d'Etat à Fribourg, et Me Aloys Copt, conseiller national à Martigny.

Le débat est public. Toute la population de Martigny et environs est invitée à y participer.

POLICE CANTONALE Promotion

Samedi 16 novembre, à la salle de théorie du bâtiment de la police à Sion, se déroulera la promotion de quinze nouveaux gendarmes. M. le chef du Département de justice et police, Arthur Bender, président du Gouvernement, remettra les diplômes aux nouveaux promus, en présence du commandant de la police cantonale, M. Schmid.

La haute terre

S'il est courant que les paysages alpestres s'ornent de « remontées mécaniques », souvent pour le grand malheur des sites et pour le bonheur (l'hiver aidant) des auteurs de ces hautes œuvres, certaines régions, et pas le petit nombre, je vous laisse le croire, n'ont pas le loisir d'offrir de « l'or blanc » aux hivernants.

Inutile d'ajouter que cette absence de tire-flemmes n'offre pas non plus la possibilité d'offrir aux citadins nantis l'occasion d'y acquérir un lopin pour y dresser la « résidence secondaire » de leurs rêves.

Dans un tel cas, il ne reste plus aux habitants ruraux des régions alpestres qu'à suivre à la lettre la leçon de Voltaire et de cultiver leur jardin.

Sans espérance d'une contre-partie sonnante et rébuchante, compte tenu qu'il n'est pas possible à ceux et à celles qui font pousser là leur rutabaga quotidien d'en offrir la primeur à un quelconque intermédiaire.

D'accord, en haut-lieu, on les aide : c'est toujours ça, mais l'essentiel demeure que ces gens font premièrement partie de « notre économie nationale... », qu'ils préservent, par leur sobriété, leur courage et leur abnégation, des sites qui, sans eux, seraient à Eden Roc en raccourci permettant aux « nervis » d'un peu partout et à leurs déesses de s'y dorer la « couenne »...

Martigny

SAILLON: LES SAPEURS-POMPIERS DU BAS-VALAIS

Léon Cretton et Edouard Franc, membres d'honneur

Sous la présidence de M. Raoul Tagan, les sapeurs-pompiers du Bas-Valais ont tenu leur assemblée annuelle, à la salle de la Lyre à Saillon, dimanche matin.

Si on a rappelé les interventions faites lors des incendies de la Maison Orsat, à Martigny, et Joris, à Orsières, on a aussi évoqué les moments heureux de la société: l'émerveillement des spectateurs lors du cortège du Comptoir de Martigny où les pompiers ont présenté les derniers engins de lutte contre le feu.

L'année prochaine, l'Association fêtera son cinquantième anniversaire à Sion. Les pompiers regardent vers l'avenir. Ils encouragent chaque membre à participer aux cours de perfectionnement, à créer des équipes de sécurité dans les entreprises.

L'Association s'est montrée particulièrement reconnaissante envers deux de ses siens à qui elle a donné le diplôme de membre d'honneur. Ce sont MM. Léon Cretton et Edouard Franc, de Martigny, que le « Confédéré-FED » félicite chaleureusement.

Sion

MAISON DU CHAPITRE Vassaux et Sauthier

Du 9 au 24 novembre, la Maison du Chapitre à Sion accueille deux artistes: le peintre Robert Vassaux et l'antiquaire Michel Sauthier. Le vernissage a eu lieu samedi 9 novembre en présence d'une foule d'amis et de connaissances des exposants. La galerie est ouverte tous les jours de 14 heures à 18 h. 30.

GRANGE-A-L'ÉVÊQUE Albert Chavaz

Baucoup de monde certainement, samedi prochain 16 novembre pour le vernissage à la Grange-à-l'Évêque de l'exposition Albert Chavaz. Les salles accueillent les visiteurs tous les jours jusqu'au 9 décembre.

Rencontre-lecture avec Germain Clavien

C'est dans le cadre de la Grange-à-l'Évêque, mercredi 20 novembre dès 20 h. 30, que Germain Clavien lira quelques passages des Moineaux de l'Arvêche et déclamera des poèmes inédits. L'entrée est libre.

Galerie l'Atelier

Au Grand-Pont 6 à Sion, aura lieu, jeudi 14 novembre, le vernissage de l'exposition de la section valaisanne de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses. La galerie de MM. Ewald et Philippe Schuler, successeurs de Louis Moret, est ouverte tous les jours du 15 au 30 novembre. Les visiteurs y admireront des œuvres de petite dimension des artistes suivants: Léo Andenmatten, Albert Chavaz, Angel Duarte, Joseph Gautschi, François Gay, Hans Loretan, Paul Messerli, Lor Olsommer, André Raboud, Jean-Claude Rouiller, Walter Willis, Christiane Zufferey et Mirza Zwissig.

MONTHEY

Skis, anoraks et cie...

Une vente-échange de matériel de sport pour enfants aura lieu les 12, 13 et 14 novembre à la salle de la Maison des jeunes de Monthey. Cette vente est organisée par l'école des parents et se déroulera ainsi:

- Mardi 12, de 15 à 20 heures, on apporte les articles;
- Mercredi 13, de 14 à 20 heures: vente;
- Jeudi 14, de 15 à 20 heures: on boucle les comptes.

Stamm du parti radical

Ce soir, mardi 12 novembre, à 20 h., les dames et demoiselles de Monthey sont invitées à participer à une intéressante causerie au stamm du Parti radical sur le thème: « Activité future des femmes radicales ».

Consommatrices et prix de la viande

Prix et choix de la viande seront les thèmes analysés par la Fédération des consommatrices de Monthey, mercredi 13 novembre à 20 h. 15 à l'École ménagère.

Cette même soirée se déroulera à Vouvré, le 27 novembre à 20 h. 15, à la salle communale, et à Saint-Maurice, le 4 décembre, à l'Hôtel des Alpes.

SIERRE

Face au géant

Sur le thème « Face au géant, l'avenir des petites et moyennes entreprises et le petit commerce local », le Dr Otto Fischer, directeur de l'USAM, conseiller national, parlera mercredi soir 13 novembre à 20 h. 30, à l'Hôtel de Ville de Sierre. La soirée est organisée par le Parti radical de Sierre qui invite tous les citoyens et citoyennes, sans distinction de parti politique. Le débat est ouvert à tous les courants d'opinions économiques.

SAINT-LEONARD

Gymnastique féminine

L'Association valaisanne de gymnastique féminine tiendra ses assises annuelles à la salle de la Cible à Saint-Léonard, le 16 novembre à 14 h. 30. Présidée par Mme G. Gianadda, de Monthey, cette assemblée décidera de l'organisation des Journées cantonales 1975 et du prix de la cotisation pour l'année prochaine.

Université populaire: Dernière conférence du prof. Salamin

Les victoires du radicalisme valaisan 1840-1847

Dès 1815, la Restauration s'efforce de rétablir les Etats et leur organisation politique antérieure à la Révolution française. Mais les idées libérales et nationalistes se développent pourtant en dépit des efforts des oligarques.

Dans le Valais lui-même, ces idées se répandent de plus en plus. En 1839, sous la pression de l'opinion publique d'expression française, le Conseil d'Etat propose à la Diète une révision totale de la Constitution de 1815. Le clivage idéologique qui sépare le Haut et le Bas-Valais entraîne momentanément la division du pays en deux dominants. Les antagonismes se durcissent et, en dépit des efforts de la Diète fédérale, des combats sanglants se déroulent dans diverses régions du Valais. Trois ans plus tard, en 1843, les élec-

teurs se donnent un nouveau Grand Conseil à majorité conservatrice. La suppression des couvents d'Argovie provoque en Valais le glissement des oppositions politiques sur le terrain religieux. Les passions partisanes se heurtent avec virulence et, au mois de mai 1844, les radicaux et les conservateurs s'affrontent dans des combats violents. A la suite de la défaite radicale, les conservateurs adhèrent au Sonderbund. Mais l'échec de l'alliance séparée permet aux radicaux valaisans de reprendre en main la direction du gouvernement.

Tels sont les épisodes que, dans sa conférence du jeudi 14 novembre, le professeur Michel Salamin expliquera, dès 20 heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville, où les responsables de l'Université populaire de Martigny espèrent rencontrer un public nombreux.

Le Conseil d'Etat a...

ADJUGÉ

- les travaux de pose d'un tapis bitumineux sur la route du Grand-Saint-Bernard, tronçon Le Broccard - Le Tiercelin;
- les travaux de pose d'un enrobé dense sur la route Vercorin-Pinsec;
- les travaux de pose d'un enrobé dense sur la route Sapinhaut - La Luy;
- les travaux de pose d'un enrobé sur la route Martigny - Chemin - Col des Planches, section Chemin-Dessous - Chemin-Dessus,

AUTORISÉ

- le syndicat du Remaniement parcellaire de Vollèges à adjudger les travaux secondaires du secteur Vens - Col des Planches;
- la commune d'Isérables à adjudger les travaux de maçonnerie et de génie civil et les installations électriques de la station d'épuration.

NOMMÉ

- M. Gabriel Besson, inspecteur des viandes de la commune de Monthey;

MONTHEY

Assemblée du parti radical

L'assemblée générale du Parti radical de Monthey est prévue pour le lundi 18 novembre à 20 h. 30 à la salle de la Gare à Monthey. L'ordre du jour est le suivant:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Rapport du président;
3. Comptes 1973-1974 (budget);
4. Rapport des vérificateurs;
5. Rapport du leader du Conseil communal;
6. Rapport commission de réorganisation;
7. Années 74-75 du PRDM;
8. Divers.

Correspondance: Amis en Allemagne

Très nombreuses sont les demandes qui nous parviennent depuis plusieurs mois de toutes les régions d'Allemagne fédérale en vue d'obtenir un correspondant suisse.

D'après l'âge des garçons et jeunes filles qui nous adressent les demandes, sont attendus spécialement des jeunes de 12 à 21 ans, mais aussi des adultes, en vue de participer activement à un échange d'idées pour ainsi nouer des contacts amicaux qui apporteront sans doute de part et d'autre encore une meilleure connaissance mutuelle.

La connaissance de la langue allemande n'est pas exigée, mais toutefois souhaitable, ouvrant ainsi la possibilité de contacts avec ceux et celles n'écrivant pas suffisamment le français.

Les intéressés par de tels contacts épistolaires sont cordialement priés de se faire connaître, en indiquant âge, intérêts et aptitudes linguistiques à Service de Correspondance, Pax Christi, Boîte Postale 462, D-6630 SAARLOUIS 1.

- M. Albert Berclaz, garde-forestier de la commune de Sierre-Granges;
- M. Hubert Eyer, substitut de l'officier de l'état civil de Naters.

ACCORDÉ

- une subvention en faveur:
- de la 2e étape du remaniement parcellaire d'Evionnaz;
 - de la 2e tranche des travaux prévus dans le cadre de la desserte générale Agettes - Salins - Veysonnaz;
 - de la 2e étape du remaniement parcellaire de Vionnaz - zone de montagne;
 - du goudronnage des chemins de plaine, 2e étape de la commune de Saxon;
 - du projet de chemin forestier de « Chenarlier » sur le territoire de la commune de Troistorrents;
 - du chemin forestier « Vérossaz - Les Giettes »;
 - du projet de reboisement de compensation « Morassette » sur le territoire de la commune d'Ayer;
 - du projet de chemin forestier « Vens » sur le territoire de la commune de Vollèges.

FED félicite...

... MM. Gérald Antille, de Sierre, et Jean-Claude Ricci, de Naters, qui ont passé avec succès les examens sélectifs de coiffure artistique.

... Les deux nouveaux licenciés en sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg: MM. Philippe Clerc, fils de Célestin, des Evouettes, et Jean-Claude Anthamatten, fils de Clément, de Saint-Maurice.

... M. Jean Pescina qui a fêté ses 90 ans au home « Les Tilleuls » à Monthey. Il est né en 1884 à Cialuggia près de Novare, en Italie.

... M. et Mme Ernest Michellod, originaires de Lourtier mais domiciliés à Martigny, qui ont célébré, dans une belle ambiance familiale, leurs noces de diamant.

... L'Association valaisanne des fiduciaires qui a évoqué, samedi lors de son assemblée annuelle à Sion, les étapes de ses quinze ans d'existence. Cette association est présidée aujourd'hui par M. Denis Cordonier, président, assisté de MM. Erwin Anthamatten, Henri Pouget, André Monnet, Werner Anthony.

... Le peintre Joseph Gautschi qui a fêté ses 60 ans lors du vernissage de son exposition à la Galerie des Vignes, à Ardon.

... M. Léo Biollaz, professeur à l'EN des instituteurs, qui a obtenu une licence en sciences de l'éducation à l'Université de Genève.

... Le nouveau président de la Société des écrivains valaisans, l'auteur Jean Follonier. A l'occasion de leur assemblée annuelle, nos gens de plume ont décidé l'attribution d'un prix littéraire récompensant de jeunes auteurs valaisans.

Aux jeunes radicaux de Martigny

Le comité JRM se fait un plaisir de vous inviter à la conférence que donnera M. Michel Salamin, historien et professeur au collège de Sion, le jeudi 14 novembre à 20 heures à la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur: « Les victoires du radicalisme valaisan, 1840-1848 ».

Le comité JRM

Exercice des pompiers

Le capitaine-instructeur Pierre-Jean Roduit, de Fully, s'est montré enchanté de la prestation des pompiers de Martigny, dirigés par le capitaine Simon Crettenand. Tous les exercices de samedi après-midi ont été exécutés avec ordre et soin.

Assemblée du Martigny-Natation

Le Martigny-Natation a tenu son assemblée générale le vendredi 8 novembre au Restaurant du Grand-Quai à Martigny. L'assemblée était fréquentée par une cinquantaine de jeunes et leurs parents.

Y assistaient, en outre, MM. Pascal Couchevin et Marcel Filliez, représentants de la Municipalité.

Excellamment présidée par M. Jean Spahr, l'assemblée entendit un rapport présidentiel, un rapport technique de M. Gérald Vaudan ainsi qu'un rapport sur les activités de la prochaine saison. Durant l'hiver, les cours de natation en piscine couverte seront organisés à l'intention des enfants, membres du club.

Ils auront lieu soit à Monthey ou à Collombey. MM. Vaudan, Bütikofer et Spahr en seront les responsables.

Des parents se firent les porte-paroles des nageurs pour remercier le comité du travail sérieux fait au cours de la saison passée. On apprend en outre que l'équipe de waterpolo participera à la compétition l'année prochaine encore.

CINÉMAS

Étoile - Martigny

Dès ce soir mardi à 20 h. 30 - 18 ans Pour public averti! Le film extravagant mais exceptionnel... de Bertrand Blier

LES VALSEUSES

avec Gérard Depardieu, Miou Miou et Jeanne Moreau.

Corso - Martigny

Ce soir mardi à 20 h. 30 - 16 ans Robert Duvall et Verna Bloom dans

POLICE CONNECTION

Dès demain mercredi à 20 h. 30 - 16 ans Un « Western » plein de fureur... et d'humour!

ET VIVA LA REVOLUTION!

avec Franco Nero, et Eli Wallach

Décès de Mme Deluz

Mme Cécile Deluz-Rausis est décédée à Martigny le 7 novembre dernier. Née Rausis, elle était l'épouse de M. Ernest Deluz, qui fut administrateur postal à Lausanne durant de longues années. Après le décès de son mari, Mme Deluz revint en Valais où elle passa ses jours dans la maison familiale de Martigny-Bourg où vivait également sa sœur, Mme Moret.

Pleine de dévouement, Mme Deluz ne resta pas inactives et fut des années durant responsable de Pro Senectute, charge qu'elle remplissait pour le plus grand bien de ses protégés, rendant visite fréquemment au Castel, intervenant pour améliorer la vie matérielle de nombreuses personnes âgées.

Le « Confédéré-FED » présente à la famille de Mme Deluz sa sincère sympathie.

Vélo-Club Excelsior: Une Amicale des vétérans

Au terme de la saison 1974, le comité du Vélo-Club Excelsior de Martigny remercie toutes les personnes qui ont contribué, soit par leur collaboration ou leur apport financier à la réussite des manifestations de la saison 1974.

Pour l'année 1975, nous aimerions créer une Amicale des vétérans. Nous invitons toutes les personnes qui désirent se joindre à nous à assister à l'assemblée qui se tiendra à 20 heures précises, le vendredi 15 novembre, à l'Hôtel des Trois-Couronnes à Martigny-Bourg. Le comité

SAXON - Flash sur l'actualité

Le Parti radical-démocratique se réjouit de constater que, malgré la coalition en place, certaines de ses nombreuses propositions se réalisent (cf à cet égard le Manifeste du PRDS « Saxon doit préparer son avenir », novembre 1972).

Ne voit-on pas, en effet, depuis quelques jours, Mme Paulette Thomas, infirmière de la santé publique, œuvrer pour le bien de la communauté?

La création de ce poste, élément-cléf d'une lutte efficace contre l'explosion des coûts de la santé et de l'hospitalisation, en particulier, répond à un réel besoin.

Nous croyons savoir enfin que la Mutuelle valaisanne notamment et d'autres assurances privées donnent leur accord à ce mode de faire, en prenant en charge les frais d'intervention de ce service.

En renouvelant notre appui à cette heureuse initiative, qu'il nous soit permis de relever l'excellent travail accompli à cette occasion par la Commission des affaires sociales de notre parti et nos représentants au Conseil communal.

Qu'on se le dise!

PRD Saxon

Quel que soit le montant de vos économies vous en tirerez toujours satisfaction!

Livrets d'épargne aux conditions nouvelles!

5% ORDINAIRE

6% RETRAITE

6% JEUNESSE

6% A TERME

6% LOGEMENT

Pour une épargne dynamique! CAISSE D'ÉPARGNE DU VALAIS

CAISSE D'ÉPARGNE DU VALAIS

La banque régionale valaisanne

SAINT-MAURICE

Dimanche 17 novembre 1974
à 15 h. 30

Hôtel des Alpes
Café du Nord
Café de la Place
Café de l'Hôtel-de-Ville
Café des Arcades
Café du Simplon

LOTO

DES ÉCLAIREURS ET DES ÉCLAIREUSES

Abonnement: Fr. 30.—

au lieu de Fr. 75.—

La valeur du carton
est supérieure au prix de
l'abonnement

Electricité d'Emosson SA, Martigny VS

Aménagement hydro-électrique à accumulation pour la production d'énergie de pointe régulière, adaptée aux besoins de la consommation et complètement de l'énergie en ruban des centrales nucléaires.

Emprunt 8 1/2 % 1974-86
de fr. 20 000 000

Le produit de cet emprunt est destiné au financement partiel de la construction de l'aménagement hydro-électrique à accumulation d'Emosson.

Modalités de l'emprunt :

Titres et coupons : Obligations au porteur de fr. 1000, fr. 5000 et fr. 100 000 valeur nominale ; coupons annuels au 25 novembre.

Durée : au maximum 12 ans ; avec faculté pour la Société de rembourser l'emprunt par anticipation après 8 ans.

Cotation : aux bourses de Zurich, Bâle, Genève et Lausanne.

Prix d'émission : 100 %.

Délai de souscription : du 12 au 18 novembre 1974, à midi.

Libération : devra s'effectuer le 25 novembre 1974.

Les souscriptions sont reçues sans frais par le siège et toutes les succursales en Suisse des banques soussignées qui tiennent également le bulletin de souscription à la disposition des intéressés.

Union de Banques Suisses
Crédit Suisse
Banque Populaire Suisse
Société Privée de Banque et de Gérance
Banque Cantonale du Valais

Société de Banque Suisse
Banque Leu SA
A. Sarasin & Cie
Banque Cantonale de Soleure
Banca Unione di Credito

**Pour vos problèmes
de logement
à Sion et environs**

Adressez-vous au
(027) 2 16 94

JOSEPH PELLET

Régisseur patenté

A louer à Sion
avenue de la Gare

**un magasin avec
vitrines, dépôts et
places de parc**

Convient également pour
bureau ou agence.

Libre tout de suite. Loyer in-
téressant.

Ecrire sous chiffre P 36-
901767 à Publicitas, 1951 Sion

PROVINS-VALAIS

engage

PEINTRE

pour l'entretien des bâtiments. Place
à l'année. Semaine de 5 jours. Avan-
tages sociaux.

Tél. (027) 3 71 45, ou Office Central,
rue Industrie, Sion.

**MARTIGNY
TIRS AU CANON**

La population de Martigny est informée que des tirs au
canon par-dessus la localité auront lieu comme il suit :

Jeu- di	14.11.74	0900-1800
Vend- redi	15.11.74	0900-1800
Samedi é- vtl	16.11.74	0730-1000

Le cdt de la place d'armes de St-Maurice

Le Parti radical de Sierre, conscient de l'inquiétude du commerce et de l'artisanat locaux face aux grandes entreprises extérieures, invite tous les citoyennes et citoyens sans distinction de parti politique à

une conférence-débat sur le thème :

FACE AUX GÉANTS

L'avenir des petites ou moyennes entreprises et du petit commerce local avec la participation du conseiller national Otto Fischer, directeur de l'Union suisse des Arts et Métiers.

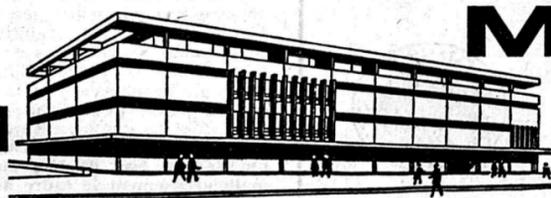
Mercredi 13 novembre, 20 h. 30, salle de l'Hôtel de Ville, Sierre.

Confédéré-FED

Editeur : Coopérative « Le Confédéré »
Rédacteur responsable : Pascal Couchepin.
Rédaction - Administration : avenue de la Gare 21 - 1920 Martigny
Case postale 295 - CCP 19-58 - ☎ (026) 2 65 76 - 2 56 27.
Publicité : Annonces Suisses S. A., place du Midi, 1950 Sion - ☎ (027) 2 30 43
et 11, rue du Grand-Verger, 1920 Martigny, ☎ (026) 2 56 27.
Impression : Imprimerie Montfort, Martigny.

Gonset*bien sûr!*

«WALTHAM» c'est la sonorité. C'est un style. On aime son enregistreur parce qu'il reproduit fidèlement. C'est en plus la commande à distance et son prix: une performance. Enregistreur à cassette «Waltham». Bloc secteur incorporé, cassette, batteries, écouteur, microphone avec support, câble. Prise pour enregistrement, reproduction et commande à distance. 89.—

*profitez vite!***89.—****MEUBLES FURRER**

Centre des meubles

**VIÈGE
SION**

Route cantonale - ☎ (028) 6 33 46
Av. de Tourbillon - ☎ (027) 3 33 93

- Exposition internationale de meubles
- Coin des jeunes
- Parking réservé
- La seule maison MUSTERRING en Valais

MUSTERRING

Hockey-club Martigny reçoit FORWARD MORGES

Vous direz que nous posons toujours l'interrogation dans la présentation des matches de Martigny. C'est la deuxième, mais elle est de mise dans le cas qui nous occupe aujourd'hui. Le succès remporté contre Neuchâtel samedi ne peut et ne doit pas rester sans lendemain même si l'adversaire s'appelle Forward et qu'il vient de causer une surprise en allant battre Fribourg chez lui.

Un autre homme est dangereux : Michel Ortuso, qui joue indifféremment ailier ou arrière et qui possède une violence et une précision de tir éprouvant bien des gardiens.

me nous le disons plus haut, ils sont capables de rivaliser avec les meilleurs.

Ce qui est important, non seulement pour Martigny, mais pour toutes les équipes, c'est de débiter le second tour avec succès. Car c'est dans cette phase que vont se décider les places dans les groupes de promotion et de relégation. Il ne faut surtout pas penser que parce que l'on est dernier du classement, on

L'homogénéité

Certes, Forward ne compte pas que sur ces deux hommes, car il possède un

CE SOIR, DÉBUT DU SECOND TOUR : SUR LA LANCÉE ?

Certes, la tâche sera extrêmement difficile et Forward compte deux éléments de valeur : Fiacan (réfugié tchèque et ancien joueur de Martigny) et Ortuso, ancien entraîneur, Canadien, qui est revenu en dernière heure reprendre du service sous la direction de l'entraîneur Ernest Schneeberger.

me nous le disons plus haut, ils sont capables de rivaliser avec les meilleurs.

me nous le disons plus haut, ils sont capables de rivaliser avec les meilleurs.

Neutralisation

Pour bâtir un succès, Martigny devra faire preuve encore plus de fermeté que contre Neuchâtel. Il s'agit avant tout de neutraliser Fiacan dont les exploits personnels sont spectaculaires et surtout son sens du but dangereux. Ce garçon est toujours admirablement bien placé devant les buts adverses. Donc, pas une minute de relâchement sur ce joueur. Cela nuira peut-être au spectacle, mais deviendra constructif, pour autant que le joueur s'occupant de lui ne commette pas de fautes entraînant des pénalités.

me nous le disons plus haut, ils sont capables de rivaliser avec les meilleurs.

Bernard Biollaz
Les grandes marques réputées :
OMEGA - TISSOT ZODIAC, etc.
Av. de la Gare 5
☎ (026) 2 20 35



MARTIGNY

Jean-Louis Locher
Saucissons - Lard sec
Jambons secs
MARTIGNY-BOURG
☎ (026) 2 20 91

Boucherie - Charcuterie
William Debétaz

André Grenon
La plus grande maison spécialisée en Valais
Tapis d'Orient
Tapis mécaniques
Revêtements de sols
MARTIGNY
29, route du Léman

R. Sullam
☎ (026) 2 23 52

Philippe Monnet
Articles et habillement de sport chez
FREDDY-SPORTS SA
Professeur de ski

Pl. de Plaisance
MARTIGNY
☎ (026) 2 59 28



Gérald Vallotton
PISCINE ET PATINOIRE

E. BOVIER - ☎ (026) 2 11 36
MARTIGNY

Willy Berra
Meubles et machines de bureau



Schmid & Dirren SA
Place de la Poste
MARTIGNY

Christian Schroeter
CHADAR

B. Darioly - Charrat
☎ (026) 5 32 93

CENTRE-NEIGE
Machine combinée pour l'hiver et l'été. Faucheuse-fraiseuse à neige POLY-COMBI
Holder dès Fr. 2265.—

Fernand Salvatore
Coiffure
CLAUDE
Dames et Messieurs

CLAUDE FAVRE
Avenue de la Gare 50 - ☎ (026) 2 37 23
MARTIGNY

Sarazin Pierre
ALAIN CONFORTI
Génie civil et revêtement de route
MARTIGNY



Gilbert Udriol
BUTAGAZ
Ferblanterie
Couverture
Installations sanitaires

André Stragiotti
☎ (026) 2 20 27 — Martigny

Alain Michellod
PRESSING KUMMER
Nettoyage à sec

BERNASCONI & MICHELLOD
Rue Marc-Morand
1920 Martigny - (026) 2 29 74

Georges Mariétan



Continentale
Compagnie Générale d'Assurances SA

Agence générale pour le Valais
Raphaël Leryen, rue Grand-Verger 14,
1920 Martigny - ☎ (026) 2 29 67 - 2 29 68

Assurance véhicules à moteur - Accidents - Responsabilité civile - Incendie - Dégâts des eaux - Bris de glaces - Vol - Transport.

Georges Fellay



ENSEIGNE D'ATTENTION
UNE ENSEIGNE D'ATTENTION

Enseignes en tous genres
Rue des Hôtels 21
1920 Martigny - (026) 2 29 26
Privé ☎ (026) 2 38 16

Jean-Luo Vouilloz

VERNAYAZ
☎ (026) 8 13 05
☎ (026) 2 31 29

GARAGES
Vouilloz-Tacchini SA

Roger Baumann

TOUT A VOTRE SERVICE
Avenue de la Gare
MARTIGNY



Centre COJO

Pierre-Gérard Collaud

GARAGE CITY
Route du Simplon 32
MARTIGNY
Agence officielle FIAT

Bruchez & Matter SA
☎ (026) 2 10 28

Jean-Marc Daven

Williamine
Prestige du Valais



MORAND
MARTIGNY

Raphy Rouiller

Meubles - Tapis
MARTIGNY
☎ (026) 2 37 13

Marcel Lachat

LE GOÛT DE LA PREMIÈRE VICTOIRE Martigny - Neuchâtel 5-2

L'occasion serait-elle belle ? titrions-nous dans notre édition de vendredi. Elle l'a été puisque Martigny a battu ce Neuchâtel, qui passe actuellement par une crise assez aiguë, accumulant les défaites. Mais cette victoire n'est pas due à la faiblesse de l'adversaire, mais à la volonté de tous les Martigneraïns de se surpasser, de retrouver le chemin des buts adverses et surtout de vouloir, sur leur patinoire, rappeler le souvenir des belles années qui étaient caractérisées par l'invincibilité du club local chez lui.

Elle était nécessaire pour fêter ce premier succès et les hommes d'Henri Pillet l'ont librement consentie. Certes, après vingt minutes de jeu, l'indécision régnait et les deux camps pouvaient espérer remporter la totalité de l'enjeu. C'est la deuxième période qui fut décisive et l'on s'appliqua dans le camp valaisan à consolider l'esprit collectif qui façonne une victoire. Trois buts sans en concéder un, cela menait droit à la victoire. Bannissant l'excès de confiance qui cause toujours de désagréables surprises en pareil cas, les Octoduriens ont encore renforcé leur discipline pour préserver leur avantage et le maintenir à trois buts d'avance puisqu'une réussite de chaque côté sanctionnait les vingt dernières minutes du match.

Pour la première fois cette saison, le goût de la victoire est revenu dans les rangs du Martigny HC et non seulement ce succès est encourageant, mais il élimine une série de maux dont souffrait le club. Il permet aux joueurs de se sentir plus proches les uns des autres et en jargon cela s'appelle serrer les coudes.

Deux points qui sont précieux pour la suite de la compétition et qui, surtout pèseront lourd dans le décompte final. Cette victoire est d'autant plus précieuse, à notre avis, qu'elle survient à la fin du premier tour. Il reste donc sept matches pour que Martigny se refasse une santé complète, car il a prouvé, même contre les meilleurs, qu'il pouvait rivaliser avec n'importe qui.

Un ancien coach de Lausanne HC nous disait encore cette semaine : **Contre Lausanne, c'est Martigny qui a tenté de faire du jeu et démontrait un esprit collectif, alors que Lausanne dut finalement son succès à la réussite de quelques-unes de ses vedettes en l'espace de quelques minutes. La défaite contre Lausanne est imméritée, je regrette de le dire, même contre l'avis de certains fanatiques de l'équipe de Montchoisi.**

Cela ne doit-il pas encourager Henri Pillet et sa troupe pour l'avenir ?
Georges Borgeaud

Marie-Th. Nadig au seuil d'une bonne saison

Les équipes féminines suisses de ski ont été réunies la semaine dernière à Nendaz, station qui a mis ses installations à disposition de la FSS et où nos filles ont pu s'entraîner sous la direction de Hans Schweingruber et Jean-Pierre Fournier.

Une partie de la semaine a été consacrée à la descente et l'autre au slalom géant. Une absente de marque : Bernadette Zurbriggen, toujours blessée, et

qui devra peut-être subir une opération à l'épaule en fin d'année afin de retrouver sa meilleure condition.

Nous avons interrogé Jean-Pierre Fournier sur les possibilités de nos représentantes au seuil de la nouvelle saison :

— Toutes les filles s'appliquent dans ce camp d'entraînement où les meilleures conditions sont réunies (neige, beau temps, excellente ambiance). A la fin de cette première semaine, je puis affirmer que si Marie-Thérèse Nadig continue dans l'esprit qui l'habite maintenant et dans la même forme, elle va au-devant d'une belle saison et peut nous réserver des surprises. Lise-Marie Morerod est un peu craintive en descente, mais nous avons réussi à lui faire vaincre cette peur. Elle aussi doit faire une bonne saison mais me semble un peu plus en retard dans sa préparation. Cela sera vite rattrapé, je pense.

De l'optimisme dans le camp féminin qui devrait être de bon augure mais malheureusement le cadre de nos bonnes skieuses est restreint. Comme il l'a toujours été du reste.

SPORTS

Basket : PREGASSONA-MARTIGNY 93-48

Martigny: Uldry (6), Descartes (6), Schroeter (2), Berger (2), Williams (22), J.-M. Wyder (4), M. Wyder (4), Yergen (2), Michellod, Monod.

Pregassona: Bianchi G. (8), P. Bianchi (6), Hänger (20), Sutter (23), Sandford (27), Poma (4), Bottani (1), Sala (2), Marchesi (2).

Spectateurs : 600.

Avant la rencontre, les Tessinois craignaient quelque peu cette équipe valaisanne qui avait battu Lugano sur territoire luganais. Mais, samedi, ils furent très vite rassurés. Mises à part les cinq premières minutes, Martigny déçut et ne fut que l'ombre de l'équipe qui avait, une semaine auparavant, battu Neuchâtel de manière convaincante.

Tout avait pourtant assez bien débuté pour Martigny. Williams semblait en forme et la défense se montrait vigilante. Cependant, Martigny fut gêné, et cela durant toute la partie, par la défense très agressive des Tessinois qui jouaient à merveille l'interception. Ainsi, même en jouant bien, l'écart se renversa subitement en faveur des locaux. A la 13e minute, Martigny atteignit enfin le cap des 20 points. Dès lors, comme Neuchâtel, Martigny restera 7 minutes sans marquer. L'affaire était entendue.

Les Valaisans pourraient évoquer quelques excuses à une si lourde défaite. Berger, qui avait très bien chargé Sutter en début de match, se blessa et ne reparut plus sur le terrain pendant la seconde mi-temps. Cette absence se fit sentir puisque dès lors Sutter marqua 17 points. Williams, qui

se battait comme un bon diable, ne pouvait pas tout faire et sa sortie pour cinq fautes n'arrangea rien à la situation. La véritable raison de la défaite fut, sans aucun doute, les mauvaises passes. Martigny fit, au cours des quarante minutes de jeu, 26 passes qui s'en allèrent droit dans les mains adverses. (Le tout se finissant presque chaque fois par 2 points supplémentaires pour Pregassona.)

D'autre part, l'adresse était catastrophique: 22 tirs réussis sur 61 tentés. Avec de telles données, Martigny n'aurait pas battu une équipe de LNB.

Une chose est à remarquer: la sportivité des joueurs et dirigeants tessinois. Le score eût été de 120 à 48 que personne n'en aurait été surpris. Cependant, Nacaroglu, l'entraîneur de Pregassona, eut la sage idée de faire sortir Haenger, Bianchi et parfois Sandford, parfois Sutter, de manière à laisser des chances aux juniors. De cette façon, Martigny, privé de ses deux Américains pendant cinq minutes, ne se trouva jamais en face du véritable 5 de base et le score garda des proportions déjà suffisamment importantes.

Accident de parcours? Il faut l'espérer. Espérons que les deux semaines d'inactivité qui vont suivre suffiront aux joueurs Martignériens pour panser leurs blessures et se préparer à de nouvelles victoires. Les matches qui suivent ne sont pas faciles, mais toute surprise n'est pas impossible et Fribourg Olympique, qui vient jouer en terre valaisanne le 23 novembre, aurait tort d'être trop confiant.

Sion - Lucerne : 5 - 0



Le FC Sion a fait subir une cuisante défaite au néo-promu, le FC Lucerne, en lui infligeant 5 buts. On voit ici le premier de la série: le gardien Engel est au sol après avoir été dribblé par Pillet (dans le fond), la balle revient sur Cucinotta (10) qui la glissa dans les buts malgré l'opposition de T. Christen (à dr.) (Valpresse)

HC YVERDON - HC MONTHEY 11-4

Yverdon: Schläfli, Gerber, Pito, Denernaud, Kucera, Martin, Berner, Paccaud, Hurni, Pfister, Cuttelod, Grimatre, Gilliéron, Gerber, Werpelin.

Monthey: Kühn, Wirz, Barman, Wiget, Imesch, Hullmann, Trisconi, Gassner, F. Ciana, Béchon, P.-A. Ciana, Lenoir, Cossetto.

Notes: Arbitres: MM. Messer et Meyer. Monthey doit se passer de E. Imesch et de Heubi, au service militaire et, dès la mi-match, de Wiget. Pénalités: 3 x 2 contre Yverdon et 1 x 10 plus 2 x 2 minutes contre Monthey.

La facture est salée pour les Montheyens qui espéraient mieux de cette rencontre disputée vendredi dans le nord vaudois. Dès le début, les joueurs locaux ont affiché une supériorité évidente dans le patinage et la rapidité du jeu. Les buts tombaient régulièrement dans la cage de Kühn, presque constamment délaissés par ses coéquipiers. Certains parlaient du match des cadeaux. Cette vision est juste certes, mais la différence entre les deux équipes s'explique, en partie du moins. Quand le jeu va trop vite, on ne réfléchit plus et on met le puck sur une canne adverse. La scène s'est répétée tout au long des 11 buts encaissés. Notons qu'à ce petit jeu, l'avant-centre Berner a réussi l'exploit de compter à six reprises.

Pourtant les Chablaisiens ont quelques excuses à invoquer, et non des moindres. Tout d'abord l'absence de leurs deux meilleurs défenseurs, retenus par des obligations militaires (!): n'a-t-on pas refusé à Imesch une remise de un jour sur l'école de recrues qu'il devait finir le lendemain? De plus, le troisième arrière, Wiget, abandonnait la partie au milieu du match, victime de son tempérament. Ces diverses déficiences obligeaient l'entraîneur Wirz à modifier ses lignes tout au long du jeu sans jamais trouver la bonne solution. Notons encore qu'à deux reprises le score a subi une évolution pour le moins décourageante: à 2-1 et à 7-4, des Montheyens se sont trouvés seuls devant Schläfli et manquèrent de peu la cible. Sur la contre-attaque, Yverdon marquait. On en était dès lors à 3-1 et 8-4 au lieu de 2-2 et 7-5, ce qui, peut-être, aurait changé les destinées des visiteurs. De plus, à plusieurs reprises, le son cristallin du poteau a rassuré le portier yverdonnois.

La supériorité des locaux était réelle. La malchance des visiteurs également. La victoire des premiers apparaît donc méritée sans pour autant que les Montheyens aient été ridicules, loin de là. Le moral reste au beau fixe, ce qui nous réjouit à la veille de la prochaine rencontre, samedi 16 novembre, contre Le Locle.

La peur au ventre! LA COMBE - SAINT-LÉONARD 1-0 (1-0)

But: autogoal de Schwery à la 27e. Arbitre: M. Geiger R., de Genève, moyen.

Cette rencontre des mal classés eut lieu dimanche matin au Stade de l'Espérance de Martigny-Croix sur un terrain que, vu la saison, on peut qualifier de bon et s'est déroulée face à quelque 350 personnes environ par un beau matin ensoleillé. L'enjeu était d'importance car les deux équipes n'étaient séparées que par deux points au classement, au détriment de La Combe. St-Léonard voulait gagner pour se détacher, et La-Combe pour se rapprocher. Dans ces conditions — et il est normal — les joueurs sont nerveux et, disons-le carrément, jouent avec la «trouille», d'où passes imprécises et situations confuses, et c'est justement sur une de celles-ci que La Combe parvint à ouvrir le score sur centre de Pellaud et percée de Moret J.-P. Dès la reprise, l'entraîneur Léonard Favre fit son entrée, ce qui accentua le péril des visiteurs. La Combe en était réduite à des contre-attaques par ailleurs dangereuses, surtout du côté de l'ailier gauche Saudan J.-F. Celui-ci fut bien près de réussir à deux reprises, stoppé qu'il fut par la malchance et la précipitation. Saint-Léonard, de son côté, ne restait pas inactif et portait des estocades dange-

reuses mais le gardien Jaquemettaz veillait et neutralisait avec bonheur. Toutefois, à la 80e minute, St-Léonard eut sa chance sous forme d'un pénalty que l'arbitre accordait généreusement. Dans le silence, l'exécuteur des hautes œuvres, Tissières, s'élança et la balle file à côté, ouf! se disent les Combe-rains! Les dix dernières minutes n'apporteront plus rien et La Combe remporte un succès combien précieux. Relevons au FC La Combe l'absence de l'arrière central G. Raymond, sérieusement blessé dimanche dernier à Chalais, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement pour son bien et pour celui du FC La Combe.

MEOC

ENGRAIS ORGANIQUES
PRODUITS ANTIPARASITAIRES
SERVICE AGRONOMIQUE
CHARRAT - 026/5 36 39

Patinage de Sion	
Mardi 12	08.30-11.30 Patinage public 14.00-16.30 Patinage public 20.30-22.00 Curling-Club
Mercredi 13	08.30-11.30 Patinage public 14.00-16.30 Patinage public 17.00-20.30 Entraînement HC Sion 17.30 Match novices Sion-Viège
Jeudi 14	08.30-11.30 Patinage public 14.00-16.30 Patinage public 18.15-22.00 HC Sion
Vendredi 15	08.30-11.30 Patinage public 14.00-16.30 Patinage public 19.00-20.30 Entraînement HC Sion 20.30-22.00 Patinage public
Samedi 16	08.30-11.30 Curling-Club 14.00-16.30 Patinage public 19.00-22.00 Patinage public 20.15 CHARRAT-SION
Dimanche 17	09.30-11.00 Patinage public 14.00-16.30 Patinage public 18.15-20.30 Entraînement HC Sion 20.30-22.00 Patinage public

L'ÉVÉNEMENT SPORTIF DE LA SEMAINE Ski: les atouts Collombin, Roux, Russi

Dans trois semaines, ce sera le grand départ de la saison de ski. Même s'il s'agit d'une année impaire, c'est-à-dire privée de championnats du monde et de Jeux olympiques, l'intérêt sera grand, en tout cas dans notre pays. Les échecs répétés de Saint-Moritz ne manquent pas d'être évoqués, comme une obsession, au seuil de ce nouvel engagement.

L'an passé, il faut l'avouer d'emblée, seul Collombin, et dans une moindre mesure Lise-Marie Morerod, ont sauvé l'essentiel, masquant la faiblesse générale. Comme si le poids de Sapporo était trop lourd, nos responsabilités trop écrasantes, nos représentants n'ont que rarement été gagnés par la confiance. Il est vrai que, parallèlement, les Autrichiens, surtout, et les Italiens avaient tiré la leçon et agissaient en conséquence. Plus que pour les autres nations, cette saison est décisive pour le ski suisse. Dès le 4 décembre, à Val-d'Isère, ce sera l'amorce de l'épreuve de vérité. Adolf Oggi a en effet décidé d'attribuer un suris jusqu'au mois de janvier à certains coureurs (notamment Hemmi et Fleutry) afin d'aboutir à une élite restreinte, une émanation triée sur le volet des véritables talents. Les coupes claires ont du bon, dans la mesure évidemment où un travail de prospection se fait à un rythme identique. Les dirigeants de la FSS assu-

rent que ce labeur ingrat, mais combien exaltant, est activement mené. Car c'est en définitive là que réside la grande chance du ski suisse, sa possibilité de se réhabiliter. Mais avant que l'apparition de noms inédits se concrétise, il y a tout de même quelques sécurités.

Collombin, une valeur sûre

Roland Collombin demeure notre atout numéro un. Il a déjà atteint son poids de forme et son tempérament l'incitera à effacer immédiatement ses avatars des championnats du monde. Sa facilité est telle, sa confiance si inébranlable qu'il devrait demeurer le meilleur descendant mondial en valeur pure. Son ami Philippe Roux peut emboîter le pas, car chez lui, c'est essentiellement une question de moral. Et puis, il reste Bernard Russi, l'homme qui repart pratiquement à zéro. Il a tracé un grand trait sur un passé glorieux, qui lui a valu tant de succès sous les «couleurs» d'une écurie suisse. Son transfert en Autriche ne peut que lui être bénéfique: il avait besoin de changer d'air, d'avoir une autre motivation. Soit l'expérience — le quitte ou double plutôt — échoue où alors c'est une réussite totale. Mais quoi qu'il en soit ce n'est pas une affaire de matériel supérieur mais de sécurité psychologique.

Le tour est ainsi vite fait: si

succès il y a cette saison, il faudra compter sur ces trois hommes. Certes, Tresch et Pargatzli pourront éventuellement envisager des places d'honneur dans les slaloms mais les «papables» pour les grands triomphes ne sont pas légion. C'est dire, qu'au-delà des Jeux d'Innsbruck, il y a tout l'avenir à préparer. Déblayer le terrain pour les jeunes qui commencent à s'affirmer. Il y en a, c'est évident. Mais qu'on n'hésite pas à les lancer dans le bain, à les sortir de l'ouate. Russi n'a-t-il pas «éclaté» un mois et demi avant son titre de champion du monde à Val-Gardena? Diminuer le cadre de l'équipe A, d'accord mais pour des espoirs de 18 ans, pour les aguerrir et leur pardonner leur apprentissage peut-être laborieux. Le ski suisse est à un tournant. Gardons jalousement nos têtes de file et ouvrons grandes les portes aux réels espoirs, afin que ceux que l'on appelle les éternels candidats à une gloire qui les fuit comprennent que les grands rendez-vous se préparent en principe longtemps à l'avance. Sauf cas d'exception. Mais le propre du sport c'est d'aider l'ensemble, d'appliquer le principe de la pyramide. Début décembre, l'opération Innsbruck est commencée. Elle sera sans doute plus intéressante à suivre dans les résultats de la Coupe d'Europe que dans ceux de l'épreuve mondiale. Une saison plus qu'importante, en somme.

Thierry Vincent

Victoire pour le FC Martigny

Jamais deux sans trois. Le proverbe se confirme une fois de plus. En effet, dimanche, à Mendrisio, le FC Martigny a enregistré sa troisième victoire contre un adversaire tessinois.

Si l'équipe de Mendrisio s'est montrée faible, voire un peu «au bout du rouleau», cela n'enlève nullement le mérite de la victoire aux Martignériens. Ceux-ci ont mené rondement les opérations, bien décidés à gagner. C'est à la 13e minute que Poli inscrit le but victorieux. Les Tessinois n'arriveront pas à égaliser, les hommes de Gehri jouant une offensive équilibrée.

Par cette nouvelle victoire acquise à l'extérieur, Martigny s'octroie deux nouveaux points qui pèsent lourd dans le décompte final. Ils attendront de pied ferme, dimanche 17 novembre, le FC La Chaux-de-Fonds, à court de compétition vu l'état actuel du stade de La Charrière.

Cours cantonaux de sauvetage Hiver 1974-1975

La Commission technique de secours en montagne organise les cours suivants durant l'hiver 1974-1975:

- Cours de cadres au Simplon (français-allemand), les 14 et 15 décembre 1974.
- Cours CAS et autres instances intéressées (français), les 11 et 12 janvier à La Fouly.
- Cours CAS et autres instances intéressées (allemand), les 18 et 19 janvier 1975 à l'Hospice du Simplon.
- Cours CAS et autres instances intéressées (français) les 25 et 26 janvier 1975 à Thyon.

Pour la participation, sont admis:

- les membres des colonnes de secours du Valais (CAS);
- les guides et professeurs de ski;
- les sociétés de remontées mécaniques;
- les conducteurs de chiens d'avalanches;
- les services communaux, cantonaux et fédéraux intéressés;
- le corps de la police cantonale;
- le corps des gardes-frontière;
- le corps des gardes de fortifications;
- les sections de samaritains;
- les compagnies de transports publics;
- les forces hydro-électriques.

Les organes intéressés à ces cours sont priés d'envoyer leurs inscriptions jusqu'au 1er décembre 1974 au secrétariat de la Commission technique de secours en montagne, avenue de France 69, 1951 Sion.

Commission technique de secours en montagne

On cherche pour le Café-Res-taurant VALESIA à Riddes

GÉRANT

dès le 1er janvier 1975.

Renseignements: Roger Crittin,
1908 Riddes, tél. (027) 8 71 22.

Boucherie-Charcuterie

1912 Leytron Ovronnaz
☎ (027) 8 73 33 ☎ (027) 8 77 67

Spécialités
broches, grillades,
fondue
bourguignonne
jambon fumé de
campagne
À votre service
Jean-Albert Rossier

POMPES FUNEBRES
M. MILHIT & FILS
1907 SAXON

CORBILLARD - EN DEPOT:
CERCUEILS, COURONNES, etc
SERVICE PERMANENT

Ein Sinn für Qualität
Un esprit de qualité

DIVA

DISTILLERIE VALAISANNE - DIVA S.A.
1958 Uvrier-Sion Tél. (027) 9 68 76 - 7

Abonnez-vous
au «Confédéré»

Toutes formalités de décès

Cercueils

Couronnes - Gerbes

Transports internationaux - Incinérations

Pompes funèbres

Magasin: place du Midi
☎ (026) 2 24 13

Atelier: rue Octodure 2
☎ (026) 2 24 13

MARC CHAPPOT
Les Messageries
Rue du Rhône 1
☎ (026) 2 26 86

ROGER GAY-CROSIER
Le Cottentin
Route du Guercet 23
☎ (026) 2 15 52

RENE GRANGES & Cie - MARTIGNY

CARROSSERIE DU SIMPLON

Peinture au four - Installations ultra-modernes - Vente et réparations de remorques en tous genres

Téléphone 026/2 26 55 et 2 34 63 - Route du Simplon

Statut juridique des communes

Nous publions ci-dessous l'excellent exposé développé par Me Jean Vogt lors de la journée des élus radicaux, à Martigny, en septembre dernier :

Les constitutionnalistes définissent la collectivité communale comme un agglomérat de population vivant sur un territoire déterminé, possédant une personnalité juridique, c'est-à-dire capable de s'engager et d'acquiescer, dotée d'une organisation et de pouvoirs qui lui sont propres.

Le statut juridique des communes est fixé par la Constitution cantonale dans plus de vingt de ses articles et par une loi spéciale appelée Loi sur le régime communal du 2 juin 1851. Nous mentionnons en passant la Loi sur les Bourgeoisies de 1870.

Les historiens nous apprennent que l'origine des communes remonte au Moyen-Age, à l'époque où les seigneurs féodaux accordaient à certaines « collectivités » le droit d'exercer elles-mêmes l'administration locale en toute autonomie, par des autorités qu'elles nommaient démocratiquement. Les autorités ainsi élues administraient, exerçaient le pouvoir et gèrent les biens communaux dont jouissaient les communiens, donc les membres de la communauté ou de la corporation publique.

Mais les bourgeois, à savoir les descendants des plus anciens habitants, pouvaient seuls devenir membres des autorités et participer à la répartition des revenus des biens communaux. C'était donc la période oligarchique, c'est-à-dire du Gouvernement par un petit nombre. Dès 1798, et plus particulièrement en Valais dès 1802, les biens bourgeoisiaux sont séparés de l'administration des communes. Les privilèges exclusifs des bourgeois sont dès lors abolis. On assiste à la création des municipalités élues par tous les citoyens suisses, et non seulement par les bourgeois — établis sur le territoire communal depuis un certain nombre d'années. A l'époque, l'établissement devait avoir duré cinq ans. Aujourd'hui, notre Constitution prescrit un délai beaucoup plus bref de trois mois de domicile dans la commune pour obtenir le droit de vote et d'éligibilité.

Chez nous, cette séparation entraîna, dans les Constitutions successives dont fut doté notre canton, l'institution de deux communes sur un territoire donné, la commune municipale et la commune bourgeoise.

La Bourgeoisie est évidemment composée des seuls « originaires » d'une collectivité. Elle gère les biens bourgeoisiaux.

La commune municipale exerce, elle, le pouvoir politique total sur l'ensemble d'une population habitant une localité. Tout Confédéré, dont tout citoyen helvétique, Valaisan ou non, peut y voter, élire ou être élu après trois mois de domiciliation.

Ici, pour compléter notre énumération, nous soulevons un voile pudique sur la future commune ecclésiastique. L'article 2 de la Constitution cantonale révisée forme la base légale sur laquelle sera élaborée une future loi instituant la commune ecclésiastique, avec ses autorités propres et surtout avec le droit de percevoir l'impôt ecclésiastique en plus des impôts de la commune municipale.

La garantie de la Constitution

Quand on parle de la commune, il faut avoir à l'esprit les trois paliers de nos institutions fédérale, cantonale et communale.

Nous avons dit que l'existence des communes, dans le droit contemporain, était garanti par notre Constitution cantonale et par la loi sur le régime communal fixant l'organisation et le fonctionnement des municipalités.

Les dispositions de la législation cantonale se rapportant aux communes sont coiffées « au sommet » par l'article 3 de la Constitution fédérale, en vertu duquel « les cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale et, comme tels, ils exercent tous les droits qui ne sont pas délégués au pouvoir fédéral. »

L'article 5 de la Constitution fédérale garantit aux cantons leur territoire, leur souveraineté dans les limites de l'article 3 citée ci-dessus, leurs constitutions, la liberté et les droits du peuple, les droits constitutionnels des citoyens, ainsi que les droits et les attributions que le peuple a conférés aux autorités.

Puis, une série d'articles de la Constitution fédérale énumère avec précision les matières dans lesquelles la Confédération a le droit de légiférer. Cela signifie donc, a contrario, que les cantons ont tous les droits, sauf ceux qui sont expressément reconnus à la Confédération. Parmi ceux-ci, il faut citer, à cause de leur rejaillissement sur l'administration des communes, l'organisation de l'armée, la protection civile, l'aménagement du territoire, la surveillance de l'utilisation des forces hydrauliques, la navigation, la protection des eaux, l'énergie atomique, les chemins de fer, les pipe-lines et gazoducs, l'instruction publique, sauf l'instruction primaire, les banques, les mesures en cas de crise économique, la législation sociale, les PTT, le réseau des routes nationales, divers impôts fédéraux, la législation civile et pénale de base.

Dispositions légales

Ouvrons maintenant la Constitution cantonale et jetons un rapide coup d'œil sur des dispositions qui intéressent les communes :

Art. 2. — Il concerne la commune ecclésiastique dont nous avons parlé plus haut.

Art. 26. — Le canton est divisé en districts et les districts en communes. Voilà donc l'élément « territoire » et son découpage dans l'ensemble du canton. On remarquera en passant que l'existence des communes est garantie par cet article.

Art. 66. — Les districts ayant été déterminés, les communes nomment leurs délégués au Conseil de district, à raison de un délégué par trois cents habitants.

Art. 69 à 83 inclusivement. — Ces articles organisent à proprement parler le régime communal. Ils garantissent l'autonomie communale, sans la définir. Ils énumèrent les assemblées et conseils des communes et des bourgeoisies, déterminent la destination des avoirs bourgeoisiaux, précisent la composition des assemblées primaires et bourgeoisiales et leurs compétences, posent le principe de l'existence du Conseil général dont la nomination et les compétences sont précisées aux articles 97 et suivants de la loi du 27 mai 1972 sur les élections et votations.

Les articles sur le régime communal fixent la composition et les compétences des conseils communaux et bourgeoisiaux, ainsi que le nombre de leurs membres.

Art. 79. — Il est intéressant dans la mesure où il sanctionne la suppression des privilèges bourgeoisiaux, au sens ancien du terme.

Art. 80. — L'organisation et les attributions des conseils communaux et bourgeoisiaux sont déterminées par la loi.

Cet article très bref est extrêmement important, surtout à l'heure actuelle où nous sommes en présence d'une pléthore législative fédérale, cantonale et communale (règlements divers).

L'administration communale étant le dernier échelon de nos institutions démocratiques, est chargée, par son contact direct avec la base, c'est-à-dire avec les citoyens, d'appliquer les législations fédérales et cantonales, ainsi que les règlements cantonaux, c'est-à-dire les textes provenant de trois arsenaux législatifs différents. A l'heure actuelle, la commune doit de plus en plus agir par délégation de pouvoirs de l'Etat. Et cette délégation n'est pas facultative, mais impérative. Cela signifie que la commune ne peut pas décider elle-même d'appliquer ou non les dispositions cantonales et fédérales. Elle en a l'obligation.

Art. 82. — Il concerne la surveillance de l'Etat sur l'administration des com-

munes et des bourgeoisies, et l'approbation des règlements communaux et bourgeoisiaux.

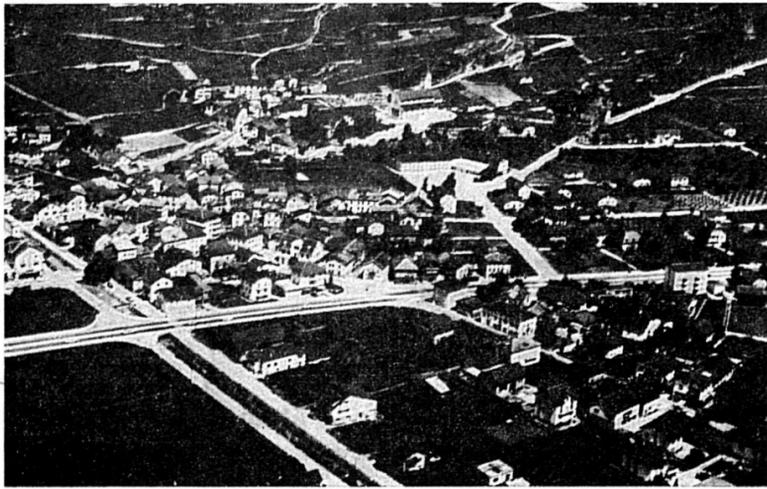
Art. 83. — Il précise quels sont les actes des communes et des bourgeoisies qui doivent être approuvés ou homologués par le Conseil d'Etat.

Les articles 87, 95 et 96 contiennent des dispositions relatives aux élections municipales et bourgeoisiales et aux incompatibilités dont peuvent être frappés les membres des autorités de ces deux communautés.

Voilà pour le cadre juridique.

La fin d'un amateurisme dévoué

Il est évident que tous les principes concernant la gestion des communes et des bourgeoisies sont contenus dans les lois et décrets qui découlent de la Constitution cantonale, et dans les règlements communaux. La législation cantonale délègue aux communes des pouvoirs importants, mais elle lui impose aussi des obligations administratives



Vue aérienne de la commune de Saint-Léonard

Une distinction pour le président Dupont

A la suite de sa nomination au Conseil fédéral, M. Georges-André Chevallaz a démissionné de la présidence de l'Association suisse du Conseil des communes de l'Europe. Pour le remplacer, les participants à l'assemblée générale de la semaine dernière ont fait appel à M. Bernard Dupont, président du Parti radical valaisan, député et maire de Vouvry. Le « Confédéré-FED » félicite chaleureusement M. Dupont pour cette flatteuse nomination. Notre journal se réjouit du titre de président d'honneur décerné au conseiller fédéral Chevallaz et de l'élection au comité de l'Association suisse du Conseil des communes de l'Europe de M. Jean-Pascal Delamuraz, syndic de Lausanne.

PRIX DE LA VILLE DE SION Maurice Zermatten



Mercredi dernier, l'écrivain valaisan, Maurice Zermatten, a reçu des mains de M. Félix Carruzzo, président de la Municipalité, le Prix de la ville de Sion. Cette distinction récompense l'écrivain qui, à travers ses œuvres, ses poèmes et ses textes, fait jaillir sur la ville de Sion et le Valais tout entier, son renom littéraire.

Le « Confédéré-FED » félicite M. Maurice Zermatten pour cet honneur fort mérité.

dont l'ampleur atteint aujourd'hui une cote qui nécessitera dans peu de temps la restructuration administrative de nombreuses communes, en particulier des communes rurales qui ne possèdent pas le cadre ni les cadres administratifs des communes urbaines, ni leurs moyens financiers. Ce problème sera d'autant plus difficile à résoudre que l'on se trouve aujourd'hui à mi-chemin entre le professionnalisme dans la fonction administrative et l'amateurisme « éclairé et dévoué » ! Il faut également compter avec le peu d'intérêt manifesté par trop de citoyens formés et instruits par la collectivité, mais peu désireux de lui restituer ce qu'ils ont reçu d'elle en lui consacrant quasi bénévolement une partie de leur temps. Il en résulte une désorganisation ou un manque d'organisation qui a pour double conséquence fâcheuse de provoquer la pagaille administrative, les revendications ou les critiques faciles de groupes de citoyens, et surtout la rupture du lien étroit qui doit exister entre le pouvoir de la commune et celui de l'Etat cantonal.

Signalons, pour conclure, que le régime communal fait actuellement l'objet d'une révision constitutionnelle et d'une consultation auprès des communes et des bourgeoisies. L'Association des présidents de communes siégeant au Grand Conseil va examiner ce problème avant la prochaine session parlementaire.

Jean Vogt

DE VENDREDI A MARDI La vie valaisanne



Montheyy

Un nombreux public, des jeunes en majorité, ont fréquenté durant le week-end la traditionnelle bourse d'automne du Club philatélique de Montheyy qui s'est tenue au Centre commercial La Placette.

Pour sa maison de Massongex, Terre des Hommes-Valais recherche une ou deux infirmières. Bonnes conditions de salaire et de travail.

Plus de 2000 visiteurs lors de la journée de la porte ouverte en gare de Saint-Maurice. Les écoliers sont venus nombreux avec leur maître et se sont intéressés vivement au matériel ferroviaire exposé.



Martigny

Samedi soir, la salle de l'Hôtel de Ville était trop petite pour accueillir les participants à l'intéressante causerie de Mlle Emmanuelle de Wolff, médecin responsable de l'Institut Notre-Dame-de-Lourdes à Sierre. Cette conférence, placée sous les auspices de la Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral, était organisée par les services de publicité de la SBS.

A cette occasion, M. Léonard Closuit, directeur du Service romand, a commenté l'exposition présentée parallèlement à la conférence et a précisé que la SBS centenaire s'était tournée, pour son double jubilé, vers les IMC.

Le grand problème de ces enfants est leur intégration dans notre société. Le Dr Bessero l'a rappelé en présentant la conférence : « Ces enfants ont des corps déformés mais de beaux yeux pleins d'intelligence. »

Enfin, Me Krähenbühl a insisté sur les problèmes des constructions qui devraient être mieux adaptées aux handicapés.

Le marché aux fruits et légumes de la paroisse réformée de Martigny a reçu un généreux appui de la population de Martigny et environs.



Sierre

Présidé par M. H.-A. Ebener, le Rotary-Club de Sierre a rencontré le Club de Martigny placé sous la présidence de M. Bühler. Les participants se sont retrouvés à Sion, à l'Ecole professionnelle où ils ont fait une intéressante visite des locaux.

Succès, dimanche après-midi pour le loto du Parti radical de Sierre qui s'est déroulé à l'Hôtel Arnold et au Café d'Anniviers.

Beaucoup de pâtisseries, de bonbons, de tricots et de broderies pour la grande vente de la paroisse protestante de Sierre qui a remporté, ce week-end, un vif succès. Les organisateurs dont M. Martin Roth, se sont montrés satisfaits des résultats.



Sion

Du 18 novembre au 28 février 1975, telles sont les dates retenues par le Service cantonal de la chasse pour la durée de la chasse aux lapins de garenne dans la plaine des districts de Sion et Conthey, y compris les crêtes de Maladière, Valère, Tourbillon et Montorge.

Le pasteur Georges Morel, né à Bulle en 1935, marié et père de deux enfants, a été choisi à l'unanimité par la paroisse réformée de Sion pour remplacer, dès septembre 1975, le pasteur Charles Bolay.

Lors de leur assemblée générale, présidée par M. Georges Dayer, les cafetiers-restaurateurs de Sion et environs ont désigné un nouveau comité à la suite de la démission en bloc de l'ancien. Les organes de cette société sont composés de :

Comité directeur : MM. Innocent Fontannaz, président ; Pierre Fauchère, vice-président ; Gérard Monod, Régis Michelloud, Mme Jacques Jordan.

Comité élargi : MM. Hermann Reynard, Savière, Roger Bonvin, Ayent, Mme Gillioz, Saint-Léonard, Jérôme Mayor, Saint-Martin, Francis Pralong, Evolène ; Gilbert Philippoz, Euseigne ; Rémy Bovier, Les Collons.

Vérificateurs des comptes : MM. Henri Anzévi, Mario Michelloud et Marcel Constantin.

Aux Agettes, a été inaugurée vendredi dernier, en présence du conseiller d'Etat Guy Genoud, l'étable communautaire des Fontaines. Issue de l'initiative d'un consortium de quatorze propriétaires, cette étable peut contenir quarante-sept têtes de gros bétail. Le foin est engrangé par cinq propriétaires. Actuellement, vingt-sept vaches et plusieurs génisses occupent cette étable.

35 NOUVEAUX SAUVETEURS VALAISANS

Vendredi soir dernier, trente-cinq nouveaux brevetés de la Société suisse de sauvetage ont reçu leur diplôme des mains du chef technique, M. Büchel. Après avoir suivi les cours donnés, l'été, à la piscine de Sion par le Cercle des nageurs que préside M. Verdet, les trente-cinq sauveteurs suivants sont maintenant en possession de leur brevet 1 :

Michel Emery, Chippis ; Albert de St-Félix, Sierre ; Dominique Bovier, Martigny ; Richard Luhsier, Morgins ; Marie-José Bircher, Martigny ; Ralf Koschmann, Sierre ; Pascal Rey, Chippis ; William Taylor, Montana ; Richard Serrier, Sierre ; Willy Koschmann, Sierre ; Angelo Maiorama, Sierre ; Rodolphe Studer, Montana ; Xavier Moser, Sion ; Sylvaine Braun, Sion ; Jacqueline Walker, Sion ; Michel Moser, Sion ; P.-

André Constantin, Sion ; P.-Yves Roten, Sion ; André Vitali, Chippis ; Béatrice Zufferey, Sierre ; Jean-Claude Butikofer, Martigny ; Yves Baupain, Martigny ; André Gremaud, Martigny ; Jean-Louis Devèze, Montana ; Marcel Dubuis, Sion ; Fernand Zufferey, Sion ; Anne-Christine Vanotti, Sion ; François Putallaz, Sion ; Jean-Marc Dayer, Sion ; Jean-Charles Mayor, Bramois ; Bertrand Perruchoud, Sierre ; Willy Leyat, Anzère ; Serge Capponi, Sion ; Gilbert Jannondia, Montana.

Cette cérémonie était aussi l'occasion de remettre le 500e diplôme romand de sauvetage. Le tirage au sort a désigné M. Pierre-André Constantin, de Sion, qui a reçu un insigne spécial. Cadeaux également pour la charmante 499e, Mlle Marie-José Bircher, de Martigny, et pour le 501e, M. André Gremaud, coiffeur à Martigny et responsable de la piscine de Charrat.

Un cours à Châteauneuf

Le 15 novembre 1974, un cours aura lieu sur la fumure et la taille et sera donné par M. Favre, ing. chef, Station d'arboriculture.

10.00 Ouverture du cours.

10.10-11.00 Les engrais arboricoles.

11.00-12.00 La fumure arboricole, conditionnement du sol.

14.00-16.00 La taille des arbres fruitiers. Cours par groupes sur le domaine de Châteauneuf.

Nous invitons les producteurs à assister nombreux à cette séance, durant laquelle seront formés des groupes pour débutants et arboriculteurs professionnels.

Stat. cant. d'arboriculture